AFFAIRE Nº 4 - Acquisition terrain Clovis HOARAU & MONTGAILLARD pour constructions scolaires.

M. MONDON Claude, Secrétaire de séance, donne lecture du rapport :
" Lycée Mixte du second degré - Lycée municipal technique avec C.E.T. jumelé " terrains d'implantation - établissement des dessiers.

Messieurs,

Par sa lettre Nº 1012/ E C S du 22 Septembre 1962, M. le Vice-Recteur, Directeur de l'Education Nationale de la Réunion, m'a fait savoir que M.le Ministre de l'Education Nationale lui avait écané son accord pour la création à Saint-Denis :

- d'un lycée de second cycle (1.000 élèves dont 400 internes).
- d'un lycée numicipal technique avec C.E.T. jumelé :
 - 500 élèves pour le Lycée dont 250 intermes,
 - 300 élèves pour le C.E.T. dont 200 internes.

M. le Vice-Recteur a, en outre, appelé mon attention sur le fait que pour permettre l'octroi des subventions nécessaires dans les limites de temps fixées, il conviendrait que les dossiers correspondants soient établis, appre vés par le Cemité Départemental des Constructions Scelaires et transmis à la Direction de l'Equipment Scelaire; universitaire et sportif, avant le 31 Mars 1962.

Mais avant toutes choses se pose la question des terrains d'implanta-

Deux terrains seraient susceptibles de recevoir les constructions en cause :

- 1.) le terrain VINSON sis au Buter.
- 2*) le terrain de M. Clovis HOARAU sur les hauteurs de Mentgaillard.

Concernant le terrain HOARAU, le prix demandé par les héritiers paraît excessif (500 frs.le m2), teutefois je pense que l'évaluation du prix du terrain par le Service des Domaines amènerait sans aucun deute le propriétaire à traiter pour un prix raisonnable.

M. le Vice-Recteur me propose les deux solutions suivantes :

" l*) construire les trois établissements sur le même terrain au Buter, si le " terrain proposé est suffisamment vaste et non inendable partiellement --" Principal avantage : la preximité du lieu. - Sur les hauteurs de Mentgaillard, si l'éleignement n'est pas considéré comme un inconvénient majeur.

Principaux avantages : situation magnifique - altitude rafraichissante.

" 2°) Construire les 2 établissements techniques au Buter, le Lycée Classique A Montgaillard (ou vice-versa) ".

Me HOAREAU, l'Avoué de M. VINSON, vient de me faire savoir que son client préfère rester sur ses positions et refuse de traiter à l'amiable avec la Commune. M. VINSON maintient ses propositions de vente pour l'ensemble du terrain à 40.000,000. de francs C.F.A.

Par ailleurs, le terrain VINSON neus avait été prepesé par celui-ci comme ayant 43 hectares, ce qui est inexact. Le terrain n'aurait en réalité qu'un peu plus de 20 hectares dont 16 seulement seraient utilisables peur des constructions. Or, deux nouvelles objections vienment de nous être faites :

- la première concerne le passage éventuel d'une route départementale , celle-ci passera bien sur ce terrain pour rejoindre la Rue Lancastel ;
- la seconde est confirmée par les Ponts et Chaussées, en ce qui concerne le péril d'inondation.

Aussi, ce terrain sur lequel nous avions hâti beaucoup de projets paraît, au fil des meis, de meins en meins intéressant et son prix de plus en plus prohibitif.

Il ne peut plus certainement servir à des constructions d'habitation permanente sur sa plus grande superficie, à moins, bien entendu, que les Ponts et Chaussées ne revisent somplètement leur point de vue, mais il peut toujours convenir à des classes qui sersient bâties dans se partie Nord, et à un stade qui sersit protégé par des gradius.

Le prix exherbitant demandé par M. VINSON et qui avait été en premier lieu discuté par nous en raison de la superficie qu'il nous assurait, doit être très largementramené.Nous savons d'ailleurs de source sûre qu'il a effert un prix meindre que celui fait à la Commune (85 millions au lieu de 40 Millions).

Comme il nous est impossible d'obtenir un accord amiable sur une offre raisonnable et certaine, nous engagerens, si vous le décides ainsi, l'exprepriation pour cause d'utilité publique pour, notamment, la création d'écoles et d'un stade.

En ce qui concerne le terrain MOARAU, je veus propose d'adopter le principe de son acquisition mais de laisser à l'Enregistrement le soin d'évaluer l'effre, nettement exagérée à notre avis.

Il semble en effet que les vendeurs de terrain sachant que la Commune est contrainte d'en acquérir pour faire face au terrible problème de la démographie scelaire, abusent des conditions dans lesquelles nous sommes. Il s'agit de terrains à poine cultivés et qui n'ent actuellement de valeur que pour une cellectivité comme la nôtre.

Le Maire : Je donnefai la parele à celui d'entre vous qui la demandera au sujet de cette affaire VINSON.

Je mets aux voix les conclusions du rapport : exprepriation pour cause d'utilité publique, en avisant le Service de l'Enregastrement qui procède ra à l'évaluation que le terrain reste inondable, qu'une reute départementale doit y passer et que nous ne peurrens probablement y construire qu'un stade et des écoles. Le stade comprendrait notamment des gradins, des tribunes, etc...

Je mets aux voix cette proposition.

Adopté à l'unamimité.

×

- Torrain Clovis MCARAU:

Le Maire : En ce qui concerne le terrain de M. Clevis HOARAU, il est hors de doute que le prix de 500. fra-le m2 faisant ressortir un hectare de terre à Mentgaillard à 5 Millions de france, est exagéré.

Comme nous n'avons pas reçu d'effre ferme de M.HOARAU, je vous demande, Messieurs, d'adopter le principe de cette acquisition et de renveyer

à l'Enregistrement l'évaluation du terrain.

Dans ces conditions, nous pourrions construire assex rapidement les Collèges Toshmiques. Pour les Lycées, il nous faudra voir ailleurs...

Il s'agit d'un Lysés de second cycle pour 1.000 élèves dent 400 internes, et d'un Lysée municipal aves C.E.T. junelé pour 800 élèves dont 450 internes. Il est donc question, somme vous le veyez, de construetions extrêmement importantes.

La Commune achèterait les terrains et les mettrait à la dispesition du Ministère de l'Education Mationale qui construitait.

de donnerai la parele à celui d'entre veus qui la demandera.

M. EVAN : Il nous faudrait envisager l'acquisition de terrains dans quelle

Le Maire : La seule direction possible c'est l'Est ; mais il m'y a pas beaucoup de terrains disponibles dans les environs, et le programme qu'envisage l'Education Nationale est très vaste...

M. REVORLLET : Il est certain que l'Education Nationale faisant édifier des constructions à ses frais, nous avens tout intérêt à mettre des terrains à sa disposition.

Le principe de l'acquisition du terrain de M. Clevis HOARAU est adepté à l'unanimité.